



**SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA
PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

MARS 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. INITIATIVES EN VUE DE CONTRIBUER AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES EN CONCERTATION AVEC LES DIVERS ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	9
1.1. INITIATIVES POUR ASSURER UN SUIVI DYNAMIQUE DU RAPPORT 2007.....	9
1.2. ACTIVITES EN VUE DE POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	10
1.2.1. AIDE A LA JEUNESSE.....	11
1.2.2. EMPLOI.....	12
1.2.3. ENERGIE.....	13
1.2.4. ENSEIGNEMENT.....	14
1.2.5. EXERCICE DES DROITS.....	15
1.3. LISTE RECAPITULATIVE DES PARTICIPANTS AUX CONCERTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE	15
2. PARTICIPATION AUX DÉBATS ET ACTIONS MENÉS À L'INITIATIVE D'AUTORITÉS PUBLIQUES OU D'ORGANISATIONS	19
2.1. INITIATIVES D'AUTORITES PUBLIQUES.....	19
2.1.1. PLAN D'ACTION NATIONAL INCLUSION SOCIALE.....	19
2.1.2. CONTRIBUTION BELGE AU GROUPE DE TRAVAIL « INCLUSION ACTIVE » CREE PAR LE COMITE DE PROTECTION SOCIALE (COMMISSION EUROPEENNE).....	19
2.1.3. CONCERTATION PERMANENTE SUR LA PAUVRETE (PAO : PERMANENT ARMOEDE OVERLEG ET VAO : VERTICAAL ARMOEDE OVERLEG).....	19
2.1.4. CONCERTATION INTER-NIVEAUX DE POUVOIR SUR LES ZONES RURALES (IPO: INTERBESTUURLIJK PERMANENT OVERLEG).....	19
2.1.5. RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE 2008.....	20
2.1.6. GROUPE 'PAUVRETE ET ENSEIGNEMENT' DES PLATES-FORMES DE CONCERTATION LOCALE DES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE BRUXELLES.....	20
2.1.7. CONCERTATION RELATIVE A L'AIDE A LA JEUNESSE	20
2.2. INITIATIVES D'ORGANISATIONS.....	20
2.2.1. RENCONTRE EUROPEENNE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE.....	20
2.2.2. COLLECTIF DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE	20
2.2.3. EVALUATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LA GARANTIE LOCATIVE	21
2.2.4. OBJECTIFS DE LA DECENNIE 2007-2017	21
2.2.5. GROUPE DE REFLEXION SUR LE DOCUMENTAIRE SOCIAL 'GRENSLAND'.....	21
2.2.6. CAMPAGNE WELZIJSZORG 2008.....	21
2.2.7. CAMPAGNE VIVRE ENSEMBLE	21
2.2.8. AMNESTY INTERNATIONAL.....	21
2.2.9. « CITE-MERES ».....	22
2.2.10. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE GAND/PROJET DE BAROMETRE DE LA PAUVRETE	22
2.2.11. CAMPAGNE DU RESEAU BELGE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	22
2.3. PROJETS INTERNATIONAUX	22
2.4. COMITES DE PILOTAGE ET JURYS.....	22
2.5. JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES	23
3. ACTIVITES DESTINEES A RENDRE PRESENTE DANS LA RECHERCHE LA QUESTION DE LA PAUVRETE, EN Y ASSOCIANT AU MAXIMUM LES ACTEURS CONCERNES	25
3.1. PROJET AGORA/POLITIQUE SCIENTIFIQUE 'PAUVRETE ET PLACEMENT DES ENFANTS'	25
3.2. PROJET AGORA/POLITIQUE SCIENTIFIQUE 'SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES'	25

3.3.	PROJET ACTIONS PRIORITAIRES/POLITIQUE SCIENTIFIQUE : LE DROIT A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENFANTS DE FAMILLES SANS-PAPIER	26
3.4.	PREPARATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGORA, RELATIF A LA PAUVRETE EN VILLE ET EN MILIEU RURAL.....	26
3.5.	LISTE RECAPITULATIVE DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES 3 RECHERCHES	27
4.	1998-2008 : LES 10 ANS DE L'ACCORD DE COOPERATION	29
5.	INITIATIVES POUR RENDRE VISIBLES LES ACTIVITES DU SERVICE ET METTRE A DISPOSITION DU GRAND PUBLIC DES INFORMATIONS PERTINENTES	30
5.1.	SITE	30
5.2.	ARTICLES.....	30
5.3.	PUBLICATIONS.....	31
6.	FONCTIONNEMENT INTERNE DU SERVICE.....	32
6.1.	COMITE DE GESTION	32
6.2.	COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT	32
6.3.	PERSONNES DE CONTACT DU SERVICE.....	33
6.4.	CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES.....	33
6.5.	EQUIPE	34
ANNEXES		35
1.	PROGRAMMATION 2008-2009 : TABLE DES MATIÈRES	35
2.	LE SERVICE DANS LES MEDIAS.....	36
3.	ACCORD DE COOPERATION	43

INTRODUCTION

Ce rapport est un compte rendu des activités du Service en 2008, de la manière dont il a rempli sa mission légale, décrite dans l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté¹. Pour connaître l'état des réflexions du Service sur les diverses thématiques qu'il approfondit avec ses partenaires, nous vous invitons à prendre connaissance des notes qu'il publie et des rapports bisannuels ; le dernier est paru en décembre 2007, le prochain paraîtra en décembre 2009 (toutes les publications du Service sont disponibles sur le site : www.luttepauvrete.be)

La première partie de ce rapport rend compte des activités liées à la mission centrale du Service, contribuer au débat et à l'action politiques, en concertation avec les divers acteurs de la lutte contre la pauvreté : l'accord de coopération fait en effet de la concertation à la fois une mission du Service (art.5§1) et une méthode de travail (art.5§2). Les rapports bisannuels constituent l'outil essentiel de cette contribution (1).

Cette partie est divisée en deux : la première section présente les initiatives prises pour assurer un suivi au rapport paru en 2007 afin que le dialogue entre acteurs de terrain se poursuive avec les responsables politiques (1.1.) ; la deuxième section présente les groupes de concertation thématiques qui se sont réunis en 2007 et qui alimenteront le rapport 2009 (1.2.).

A la demande du Comité de gestion, une liste récapitulative des participants aux travaux organisés par le Service figure en fin de cette partie. (1.3.)

La deuxième partie évoque la participation du Service à des réflexions et actions menées à l'initiative d'autorités publiques ou d'organisations, une autre façon de contribuer au débat ; le Service répond à ces sollicitations dans la mesure où elles entrent dans le cadre de ses missions (2).

La troisième partie rend compte des activités du Service pour rendre davantage présente dans la recherche la question de la pauvreté telle que les acteurs de terrain la posent. Une liste récapitulative des partenaires impliqués dans ces projets figure à la fin de cette partie (3).

En 1998, l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté était signé par tous les gouvernements du pays, approuvé ensuite par tous les parlements ; le Service a voulu saisir cet anniversaire de 10 ans comme occasion de rappeler l'ambition initiale des législateurs, encore toujours d'actualité. La quatrième partie rend compte de l'initiative prise : une publication intitulée « Pauvreté, dignité, droits de l'homme » (4).

La cinquième partie explique comment le Service communique à propos de ses travaux et met à disposition du grand public des informations pertinentes (5).

¹ Le texte de l'accord de coopération est joint en annexe.

Une sixième partie évoque le fonctionnement interne du Service(6).

Les activités menées en 2008 reflètent celles qui étaient programmées (voir en annexe la table des matières de la programmation 2008-2009). Une concertation, celle relative à la justice et plus précisément à la communication entre personnes pauvres et acteurs du monde judiciaire, n'a cependant pas pu être poursuivie. Cela est lié au fait que le membre de l'équipe qui a lancé cette thématique a ensuite demandé un congé sans solde. Par contre, une demande de recherche a été introduite auprès du SPF Politique scientifique (programme Agora) qui n'était pas planifiée, celle relative à la pauvreté en ville et en milieu rural (3.4.). Le Service a aussi participé à quelques actions menées par d'autres en réponse à des demandes non connues encore au moment de présenter la programmation à la Commission d'accompagnement.

La mission légale du Service se situe dans le long terme, puisqu'il s'agit d'un travail de concertation en profondeur mais chaque année est cependant marquée par des évolutions particulières. La diversification des publications du Service constitue certainement une évolution en 2008: malgré qu'il s'agisse d'une année sans rapport bisannuel, des écrits de type divers ont été rendus publics : actes de séminaire, recueil d'articles à l'occasion des 10 ans de l'accord de coopération. Cette diversification permet d'atteindre d'autres publics et d'attirer l'attention sur la pauvreté entre deux rapports bisannuels. Cette année, le Service a organisé ou co-organisé trois séminaires (titres-services, lien entre conditions socio-économiques et interventions de l'aide à la jeunesse, baromètre interfédéral de la pauvreté). Ce fut aussi la première année durant laquelle la collaboration renforcée souhaitée par la Commission communautaire commune suite à l'ordonnance du 20 juillet 2006 relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale a été mise en oeuvre : une expérience riche pour le Service et pour l'Observatoire du social et de la santé. La prise en compte par les responsables politiques du rapport bisannuel du Service a été plus visible cette année, notamment via le plan fédéral de lutte contre la pauvreté qui s'inspire entre autres des deux derniers rapports du Service. C'est un encouragement pour le Service et surtout pour les nombreux acteurs qui investissent beaucoup d'énergie et de temps dans l'élaboration du rapport. L'année 2008 fut aussi celle de collaborations plus nombreuses avec le Centre pour l'égalité des chances (6.4.).

Mais ce qui est à souligner surtout, c'est l'intérêt constant des partenaires du Service, toujours plus nombreux et divers, pour les groupes de concertation dans lesquels se poursuit de manière structurelle le dialogue initié par le Rapport général sur la pauvreté entre ceux et celles qui sont confrontés à la pauvreté, que ce soit dans leur vie personnelle, dans leur pratique professionnelle ou dans un engagement militant. Une grande qualité d'écoute caractérise ces groupes dans lesquels le débat est possible en

dehors d'enjeux individuels qui rendent souvent le dialogue difficile sur le terrain, entre les personnes pauvres et les CPAS, les services de l'aide à la jeunesse, les enseignants, etc. Le fait que les concertations prennent comme point de départ les questions amenées par les participants contribue à leur intérêt. L'échange à partir d'expériences vécues tant au Nord qu'au Sud du pays est également perçu comme très enrichissant.

1. INITIATIVES EN VUE DE CONTRIBUER AU DÉBAT ET À L'ACTION POLITIQUES EN CONCERTATION AVEC LES DIVERS ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

1.1. INITIATIVES POUR ASSURER UN SUIVI DYNAMIQUE DU RAPPORT 2007

Une procédure de suivi du rapport bisannuel est prévue dans l'accord de coopération (art.4). Le Service prend des initiatives pour dynamiser ce processus. Plus concrètement, il propose aux cabinets ministériels concernés de venir présenter les parties relevant des compétences de ceux-ci. Il associe à ces rencontres les personnes et organisations qui ont participé aux concertations à la base du rapport ; cette façon de faire présente un double avantage, d'une part, la présence des acteurs de terrain, dont des personnes qui vivent dans la pauvreté, sensibilisent des membres de cabinets aux réalités telles qu'elles sont vécues, ce qu'un rapport ne peut jamais rendre de la même façon et d'autre part, les acteurs de terrain prennent mieux conscience des contraintes et des possibilités des responsables politiques.

C'est surtout le chapitre du rapport bisannuel 2007 consacré à l'énergie qui a suscité l'intérêt des responsables politiques : le Service l'a présenté au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'évaluation de l'ordonnance gaz/électricité. Le cabinet du ministre de l'Energie en Flandre et le cabinet du ministre fédéral de l'Energie ont également répondu positivement à la proposition du Service de présenter les réflexions et recommandations concernant l'accès au gaz et à l'électricité.

Par contre, c'est le chapitre emploi consacré aux titres-services comme mode d'insertion socioprofessionnelle qui a suscité le plus de réactions auprès d'acteurs de terrain, d'où l'initiative du Service d'organiser un séminaire afin de poursuivre le débat de société sur les titres-services et d'examiner dans quelle mesure ce mécanisme contribue à lutter contre la pauvreté ; le séminaire avait aussi pour objectif d'élargir les échanges à des acteurs n'ayant pas participé à la concertation. 120 personnes y ont participé ; des inscriptions ont dû être refusées par manque de place.

Le Service a aussi présenté de façon plus généraliste l'entièreté du rapport 2007, notamment à la Conférence interministérielle intégration sociale, à la Commission des Affaires sociales du Sénat, à la Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société de la Chambre des représentants et à la Commission des Affaires sociales de la Chambre des représentants ainsi qu'à une réunion intercabinets inclusion sociale de la Région wallonne. Plusieurs partis politiques ont répondu à la proposition du Service de présenter son rapport. La concertation permanente au sein de l'administration en Flandre (PAO : permanent armoede overleg) a

également invité le Service à faire connaître le contenu du rapport bisannuel.

1.2. ACTIVITES EN VUE DE POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La liste qui suit donne un aperçu des groupes actifs au cours de la période 2008. Les thématiques sont présentées selon l'ordre alphabétique.

Au préalable, nous rappelons quel est l'enjeu de ces groupes de concertation. Les termes « méthode de dialogue », « concertation », à force d'être utilisés, risquent en effet d'être galvaudés. Le Rapport général a initié une méthode très exigeante.

Cette méthode, que les législateurs demandent au Service d'appliquer, dépasse largement le simple échange de propos, la conversation entre différents intervenants. Le dialogue est ici un processus de production d'un savoir, né de la rencontre de savoirs différents, celui des personnes vivant dans la pauvreté, lié au vécu et porteur de sens, celui des universitaires, théorique, formalisé et celui des personnes, qui agissent sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, que ce soit de manière militante ou professionnelle. Le savoir ainsi produit est destiné à initier le changement dans les politiques mais aussi dans la vie des personnes pauvres qui, par la participation, sont reconnues comme sujets alors qu'elles sont encore trop souvent considérées comme objets de recherche ou bénéficiaires d'une aide.

Une attention particulière est accordée à la participation des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent, conformément à la volonté du législateur. Celles-ci sont invitées à tous les groupes alors que les autres acteurs le sont en fonction du thème abordé. Pour favoriser la connaissance mutuelle entre partenaires dont les points de vue – le lieu d'où l'on regarde les choses – est parfois fort différent au départ, le nombre de participants ne peut être trop élevé (les groupes réunissent entre 15 et 20 personnes). Pour la même raison, il est demandé que ce soit autant que possible les mêmes délégués des diverses organisations qui soient présents à chaque rencontre. Cette attention particulière se traduit aussi par le soin apporté à la rédaction des notes préparatoires et des comptes rendus des rencontres. Ceux-ci permettent de vérifier si les uns et les autres se sont bien compris : ils constituent aussi un outil de transmission pour les délégués des associations et organisations.

Le Service ne constitue pas systématiquement un groupe de concertation pour chaque question ayant un impact sur la pauvreté. Ces groupes ne sont pas pour autant créés de manière arbitraire mais à la suite de demandes ou de constats d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent ou d'autres acteurs. Les sujets traités varient donc, comme le montre la diversité des thématiques abordées dans les rapports successifs. La

sélection des thèmes qui feront l'objet d'une concertation approfondie, est présentée à la Commission d'accompagnement du Service (programmation).

L'intensité et la fréquence des réunions des groupes sont variables elles aussi. Certains sujets font l'objet d'une concertation approfondie : des rencontres sont régulièrement organisées, souvent sur une longue période. Ces groupes abordent des thèmes auxquels des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent accordent la priorité, notamment en raison de leur impact considérable ou de la prise régulière de nouvelles mesures politiques nécessitant une évaluation ou une vigilance permanentes. D'autres sujets font l'objet d'un suivi plus modeste et d'une concertation plus ciblée. Elle porte par exemple sur une problématique aiguë, sur des questions ou des signaux concrets ou à finalité bien précise.

1.2.1. AIDE A LA JEUNESSE

Ce groupe de concertation, appelé Agora, a poursuivi son approche chronologique des relations entre familles et services de l'aide à la jeunesse. Après avoir rendu public l'état de ses réflexions relatif au premier contact avec le SAJ (service de l'aide à la jeunesse), il s'est attelé aux relations avec le SPJ (service de protection judiciaire). Les participants ont alors pris conscience du fait que le passage du SAJ vers le SPJ est une étape préalable au premier contact avec le SPJ qui mérite une attention spécifique et ont donc changé leur programmation initiale. La notion de danger, cruciale pour le passage de l'aide négociée (SAJ) vers l'aide contrainte (SPJ), a fait l'objet de plusieurs réunions. Il a semblé nécessaire aux membres du groupe de situer leurs réflexions dans le contexte de société. C'est donc à l'écriture d'un texte commun sur ce contexte que plusieurs rencontres ont finalement été consacrées en 2008.

Outre la poursuite du dialogue approfondi, trois activités spécifiques se sont déroulées.

- Une recherche-action sur la préparation et la communication des écrits professionnels en SAJ et SPJ en vue d'un meilleur accès aux jeunes et aux familles a été lancée, suite aux travaux du groupe Agora. Elle a lieu dans l'arrondissement de Tournai (le SAJ et le SPJ de Tournai participent tous deux au groupe Agora). D'autres membres du groupe, dont le Service, sont membres de la commission d'accompagnement de cette recherche.
- Des membres du groupe ont rencontré à deux reprises des parlementaires de la Commission de la santé, des matières sociales et de l'aide à la jeunesse : une audition du groupe a eu lieu au Parlement de la Communauté française ; une délégation de parlementaires a rencontré, à Tournai, le SPJ et le SAJ ainsi que des associations qui participent au groupe Agora voulant montrer par là leur intérêt pour une piste évoquée durant l'audition, celle relative aux écrits, à leur communication aux familles.

- Des membres du groupe Agora, dont le Service, ont participé aux groupes focus organisés par les chercheurs, dans le cadre des travaux menés pour tenter d'objectiver l'existence ou non d'un lien entre conditions socio-économiques et risque d'interventions de l'aide à la jeunesse (recherche financée à la demande du Service, par le SPF politique scientifique dans le cadre du programme Agora/voir point 3.1.).

Notons enfin que les membres du groupe se sont dotés cette année d'une charte de travail : l'intérêt d'un tel document est apparu à l'occasion du départ, cette année, de la directrice générale ff qui préside le groupe Agora.

RAPPEL

- Depuis 1998, cette concertation a lieu à un rythme quasi mensuel en Communauté française, avec l'appui du Service. Elle rassemble des fonctionnaires de l'administration de la Communauté française, des professionnels des Services de l'aide à la jeunesse (SAJ) et des Services de protection judiciaire (SPJ) et deux associations de lutte contre la pauvreté (ATD et LST), soit environ 25 personnes. Un membre du cabinet de la ministre de l'Aide à la jeunesse est également présent.
- Cette concertation présente la caractéristique d'être menée dans une Communauté seulement alors que les autres groupes de travail réunissent des acteurs des différentes parties du pays. Né de la demande de la Conférence interministérielle d'étudier les décrets relatifs à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raisons de pauvreté et de préserver la relation parent-enfant, un tel groupe n'a pas paru utile du côté flamand puisque la réflexion sur ce sujet était déjà en cours à l'époque, au sein de la VICA (Vlaamse Intersectorale Commissie Armoedebestrijding).

1.2.2. EMPLOI

Ce groupe de concertation s'est réuni en mars 2008 pour faire un état des lieux du suivi du chapitre sur l'insertion socio-professionnelle et les titres-services du Rapport bisannuel 2007. Vu les très nombreuses réactions qu'il a suscitées, il a été décidé d'organiser un séminaire sur ce sujet (27 mai 2008). Les actes de ce séminaire intitulé 'Emplois titres-service : marchepied ou chaussetrappe pour les personnes pauvres' sont disponibles sur le site web du Service <http://www.luttepauvrete.be>.

De mars à juin, le groupe de concertation a réfléchi à un prochain angle de réflexion en matière d'insertion socioprofessionnelle. En juin, deux pistes étaient discutées : moderniser la notion d'emploi convenable ou réfléchir à une contractualisation plus équilibrée des efforts que doivent fournir les chômeurs. En septembre, le groupe a décidé de se pencher sur les critères d'emploi convenable : il semblait évident pour tous que ces critères, tels que définis dans l'Arrêté ministériel du 26 novembre 1991 peuvent être améliorés et mieux adaptés aux réalités actuelles.

En effet, ceux-ci n'ont pas suivi l'évolution de la société : une société dans laquelle le modèle du « soutien de famille » a progressivement fait place à des ménages à un ou deux revenus, où la précarisation sur le marché de l'emploi a augmenté. Cela dit, le groupe de concertation s'est posé la question de la valeur de cette notion en termes de sécurité juridique : les critères d'emploi convenable définissent des règles générales basées sur le chômeur « moyen ». Est-il possible d'imaginer une définition plus « moderne » de la notion d'emploi convenable qui intégrerait un certain nombre de problèmes d'ordre personnel ayant une composante politique (manque de services de garde d'enfants, problèmes de mobilité, piège du bas salaire pour l'individu et le ménage, ...) et qui reconnaîtrait comme motif de refus justifié un plus grand nombre de conditions caractérisant un travail précaire ?

Le groupe de concertation s'est réuni en moyenne toutes les 6 semaines depuis septembre et a passé en revue une série de critères qui ont été sélectionnés par le groupe au fil du débat parmi ceux qui figurent dans l'Arrêté ministériel du 26 novembre 1991. Le débat a été nourri de la diversité des expertises des participants. Plusieurs types d'acteurs participent activement aux travaux : des représentants des services de placement régionaux (VDAB, Forem), des représentants d'associations qui luttent contre la pauvreté et la précarité (Collectif solidarité contre l'exclusion, Flora, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Habiter Bruxelles) dont des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent (LST, Vlaams netwerk, ATD), des représentants de fédérations d'organismes d'insertion socioprofessionnelle (SAW-B, Interfédération des EFT/OISP, Vosec, Febisp), des représentants des syndicats (FGTB, CSC), de l'Observatoire de la Santé et du Social, de Fédérations de travailleurs sociaux de CPAS, des Unions des villes et communes/section CPAS, de Gezinsbond, etc.

En marge du groupe de concertation, une série de contacts bilatéraux ont été pris, avec l'Onem par exemple, pour préparer une rencontre en 2009, lorsqu'une première ébauche de texte aura été réalisée.

1.2.3. ENERGIE

Le groupe de concertation a essentiellement assuré un suivi des recommandations formulées dans le Rapport 2007, tout en étant vigilant aux signaux du terrain relatifs à de nouvelles réglementations et à la mise en œuvre de celles-ci. Les résultats de ces réflexions seront présentés au cabinet du ministre fédéral du Climat et de l'Énergie au début de l'année 2009.

Les points suivants ont été abordés au cours des réunions:

- les initiatives prises pour réguler le prix de l'énergie ;
- l'octroi automatique des prix sociaux maximaux ;
- les réductions forfaitaires du coût de l'énergie ;
- les frais de transport et de distribution ;
- le service de médiation : état des lieux ;

- les factures intermédiaires ;
- la simplification des factures ;
- les litiges avec les fournisseurs ;
- le thème de l'énergie à l'agenda de la présidence belge et de l'année européenne de lutte contre la pauvreté (2010).

Le groupe de concertation comprend des associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent, des instituts pour le développement communautaire, des fédérations de travailleurs sociaux, des organisations de protection de l'environnement, des organisations de défense des consommateurs et l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

L'actualisation des recommandations politiques fera partie du prochain rapport bisannuel.

1.2.4. ENSEIGNEMENT

La thématique de l'enseignement est particulièrement vaste. Les familles vivant dans la pauvreté rencontrent de nombreux problèmes liés à l'instruction. Dans le rapport bisannuel 2007, pas moins de neuf sous-thèmes ont été traités. En 2008, le groupe de concertation a souhaité délimiter quelque peu la thématique. L'équipe du Service a réalisé une note préparatoire afin d'aider le groupe à choisir un angle d'attaque : il a mené des entretiens avec divers acteurs, a consulté des publications, des notes politiques, ... Sur la base de ce travail, il a été décidé d'axer la concertation sur l'enseignement secondaire ; c'est un système beaucoup plus complexe que l'enseignement primaire, et les tensions entre familles défavorisées et école ne font que croître en secondaire.

Le Service a alors rédigé une note informative, relative à l'organisation de l'enseignement secondaire dans la Communauté flamande et dans la Communauté française. La Communauté germanophone a été invitée à y introduire les informations relatives à son système d'enseignement.

Le groupe a choisi trois sous-thèmes : l'orientation scolaire, le désintérêt, l'absentéisme et le décrochage scolaires, les frais dans l'enseignement secondaire.

Ont participé aux réunions de concertation en 2008 : des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des chercheurs, des centres PMS, la Ligue des droits de l'enfant, la Ligue des Familles, Bouillon de culture, des représentants de 'Changement pour l'égalité', du 'Vrije Centra voor Leerlingenbegeleiding', d'écoles de devoirs, d'un Centre d'action interculturel, d'un centre régional d'intégration, ...

Une série de contacts bilatéraux ont également été pris.

1.2.5. EXERCICE DES DROITS

La problématique de l'exercice des droits a été abordée pendant le projet de recherche-action-formation sur les indicateurs de pauvreté. Un chapitre du rapport final montre que les personnes vivant dans la pauvreté doivent parfois suivre des parcours très compliqués pour faire valoir leurs droits. Cette réflexion s'est poursuivie en 2008, alimentée par deux groupes thématiques qui l'abordent à partir d'un droit spécifique.

Omnio, mesure destinée à accroître l'accessibilité des soins de santé

- L'expérience des personnes vivant dans la pauvreté ou la précarité quant à l'obtention du statut OMNIO a été au cœur de la première phase. Les questions suivantes ont entre autres été posées : comment les personnes sont-elles informées au sujet du statut OMNIO ? quels sont les problèmes qui se posent lors de l'introduction d'une demande auprès de la mutuelle ? quelle est l'issue du parcours ? etc.
- La concertation a ensuite été élargie lors d'une deuxième phase: les personnes vivant dans la pauvreté ou la précarité ont été rejointes par d'autres acteurs concernés par le système du statut OMNIO : mutuelles, prestataires de soins, observatoires de la santé, scientifiques ... L'objectif a été de connaître la position de tous les acteurs pour ensuite formuler des recommandations.

Répétibilité des frais et honoraires d'avocat

L'accès des personnes pauvres à la justice pose de nombreux problèmes. Les raisons en sont multiples et notamment financières. Dans ce contexte, des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent ont interpellé le Service en lui demandant d'examiner avec elles dans quelle mesure la législation relative à la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, risquait de constituer un frein supplémentaire à l'accès à la justice. Le Service a donné suite à cette demande en mettant sur pied un groupe de concertation qui s'est réuni trois fois en 2008.

1.3. LISTE RECAPITULATIVE DES PARTICIPANTS AUX CONCERTATIONS ORGANISEES PAR LE SERVICE

Certaines organisations participent aux travaux de plusieurs groupes (celles marquées par le sigle *).

Une concertation n'a lieu qu'en Communauté française ; les 4 autres concernent l'ensemble du pays.

Action Coordonnée Formation Insertion - Fédération des Initiatives et Actions Sociales (ACFI-FIAS asbl), pour l'Interfédération des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d'Insertion socioprofessionnelle (OISP)
ACV - Vlaamse werkzoekendenwerking

Alliance des Mutualités chrétiennes
Landsbond der Christelijke Mutualiteiten
 Association de la Ville et des Communes de la Région Bruxelles Capitale
 (AVCB)
*Vereniging van de Stad en de Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk
 Gewest (VSGB)**
 ATD Quart Monde Belgique*
*ATD Vierde Wereld België**
 ATD Quart Monde Liège
 Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
Kruispuntbank van de Sociale Zekerheid
 Bond Beter Leefmilieu
 Bouillon de cultures
 Brussels Platform Armoede vzw*
 Caisse auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI)
Hulpkas voor Ziekte en Invaliditeitsverzekering
 Caritas international
 Centre d'accueil social Abbé Froidure – Les Petits Riens
 Centre d'action interculturelle de Namur
 Centre PMS de Saint Gilles
 Centre régional d'intégration du Brabant wallon
 Centrum Kauwenberg*
 Changement pour l'égalité
 Chez nous asbl
Bij ons vzw
 Collectif solidarité contre l'exclusion asbl
 Comité de citoyens sans emploi – Ixelles
 Comme chez nous – Le Rebond
 Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles
 Coordination Gaz-Electricité-Eau
 CPAS de Sambreville
 CSC - Travailleurs Sans Emploi Wallonie-Bruxelles
 CSC Service d'études
ACV Studiedienst
 De Fakkel vzw
 De vrolijke Kring vzw
 Dignitas*
 Direction générale de l'Aide à la jeunesse (DGAJ)
 Droit sans toit
 Ecolife vzw
 Equipes populaires
 Federatie van Vlaamse OCMW-maatschappelijke werkers*
 Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des
 opérateurs d'économie sociale d'insertion asbl (FeBISP)
 Fédération des Centres de Service social
 Fédération des CPAS de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie
 (UVCW)
 Fédération des maisons médicales

Fédération wallonne des assistants sociaux de CPAS (Féwasc)*
 FGTB Bruxelles
ABVV Brussel
 FGTB Liège-Huy-Waremme - Travailleurs Sans Emploi
 FGTB Service d'études (représente aussi le Vlaams ABVV
 werkzoekendenwerking)
ABVV Studiedienst
 Flora asbl - réseau pour la formation et la création d'emplois avec des
 femmes
Flora vzw - netwerk voor vorming en werkcreatie met vrouwen
 Forem
 Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
 Front commun des Sans Domicile Fixe*
 Gezinsbond vzw
 Groupe de réflexion de travailleurs sociaux de CPAS de la Région Bruxelles-
 Capitale
Werkgroep van OCMW-maatschappelijk werkers van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
 Habiter Bruxelles asbl
 INAMI
RIZIV
 Infirmiers de rue asbl
 Katholiek Universiteit leuven - HIVA
 La Maraude
 Ligue des droits de l'enfant
 Ligue des familles
 Ligue des usagers des Services de santé (LUSS) asbl
 Limburgs overleg onderwijs-arbeid (LOOA)
 Lire et Ecrire Wallonie, pour l'Interfédération FT / OISP
 Lokale overleg platforms van de basis- en secundaire scholen in Brussel
 Luttes Solidarités Travail (LST)*
 Maison locale de Forest
 Observatoire de la santé du Hainaut
 Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles*
*Observatorium voor gezondheid en welzijn Brussel**
 Observatoire Social Européen
 Open Huis – Protestants Sociaal Centrum Antwerpen vzw
 Pharmaciens sans frontières
Apothekers zonder grenzen
 Pigment asbl
 Plate-forme Justice pour tous
 Project energie en armoede
 Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat
Brusselse Bond voor het Recht op Wonen
 Recht op
 Relais santé – CPAS de Liège
 Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté
Belgisch Netwerk Armoedebestrijding

Réseau belge de lutte contre la pauvreté
Belgische Netwerk Armoedebestrijding
Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)
Samenlevingsopbouw Antwerpen
Samenlevingsopbouw Brussel
Samenlevingsopbouw Gent
Samenlevingsopbouw West-Vlaanderen
Service d'aide à la jeunesse de Bruxelles
Service d'aide à la jeunesse de Charleroi
Service d'aide à la jeunesse de Marche
Service d'aide à la jeunesse de Tournai
Service de protection judiciaire de Charleroi
Service de protection judiciaire de Mons
Service de protection judiciaire de Nivelles
Service de protection judiciaire de Tournai
Service de protection judiciaire de Verviers
Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B)
Solidarités Nouvelles Bruxelles
Solidarités Nouvelles Wallonie*
SPF Sécurité sociale
FOD Sociale Zekerheid
SPP intégration sociale
POD Maatschappelijke Integratie
Teledienst Ninove
Trempline asbl
Union nationale des Mutualités socialistes
Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten
VDAB
Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)
Vereniging van Wijkgezondheidscentra
Vierdewereldgroep Mensen voor mensen
Vivre ensemble
Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen*
Vlaams Overleg Bewonersbelangen
Vlaams Overleg Sociale Economie (VOSEC)
Vlaams Patientenplatform vzw
Vlastrov (koepelorganisatie straathoekwerk Vlaanderen)
Vrije Centra voor Leerlingenbegeleiding (VCLB)
Vrije Centra voor Leerlingenbegeleiding Koepel (VCLB-koepel)
Vrouwen overleg komitee
Welzijnszorg*
Wijkpartenariaat vzw De Schakel

2. PARTICIPATION AUX DÉBATS ET ACTIONS MENÉS À L'INITIATIVE D'AUTORITÉS PUBLIQUES OU D'ORGANISATIONS

Nous évoquons brièvement les principales sollicitations auxquelles le Service a pu répondre positivement.

2.1. INITIATIVES D'AUTORITES PUBLIQUES

2.1.1. PLAN D'ACTION NATIONAL INCLUSION SOCIALE

Le Service a participé aux six réunions du 'groupe action' animé par le SPP Intégration sociale et aux six réunions du 'groupe indicateur' animé par le SPF Sécurité sociale. Dans ces deux groupes, le Service a contribué sur la base du contenu de ses rapports bisannuels.

2.1.2. CONTRIBUTION BELGE AU GROUPE DE TRAVAIL « INCLUSION ACTIVE » CREE PAR LE COMITE DE PROTECTION SOCIALE (COMMISSION EUROPEENNE)

Le Service a participé aux réunions de travail de ce groupe auxquelles différentes autorités compétentes sont invitées et dont l'objectif est de contribuer à la formulation d'une recommandation de la Commission sur l'inclusion active.

2.1.3. CONCERTATION PERMANENTE SUR LA PAUVRETE (PAO : PERMANENT ARMOEDE OVERLEG ET VAO : VERTICAAL ARMOEDE OVERLEG)

Le Service a participé aux réunions de cette concertation permanente 'horizontale', qui se charge de l'exécution, de la coordination et du suivi du Plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au séminaire de 2 jours 'Armoedebestrijding onder de loep'. Il a également pris part aux travaux d'un groupe de concertation 'vertical', c'est-à-dire thématique, sur l'emploi.

2.1.4. CONCERTATION INTER-NIVEAUX DE POUVOIR SUR LES ZONES RURALES (IPO: INTERBESTUURLIJK PERMANENT OVERLEG)

Le Service joue un rôle actif dans cette concertation en participant aux travaux de la cellule organisatrice et à certains groupes thématiques. En 2008, il a présidé notamment le groupe qui réfléchit à la qualité et l'accessibilité des services dans les zones rurales dans le domaine de la santé. L'objectif est de chercher des solutions aux difficultés rencontrées dans les zones rurales et de contribuer à donner un nouvel élan et des perspectives de développement à celles-ci. Pour ce faire, les communes, les provinces et la Flandre collaborent avec des experts.

2.1.5. RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE 2008

L'Observatoire de la santé et du social, chargé de la rédaction du rapport thématique portant sur une question choisie par le Collège réuni, en l'occurrence 'pauvreté et vieillissement', a demandé au Service d'organiser une concertation sur la question plus spécifique du vieillissement précoce, une réalité encore trop rarement évoquée (3 réunions). Le Service a également présidé un des ateliers de la table ronde organisée au Parlement (6 novembre 2008) suite à la publication du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

2.1.6. GROUPE 'PAUVRETE ET ENSEIGNEMENT' DES PLATES-FORMES DE CONCERTATION LOCALE DES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE BRUXELLES

Les plates-formes de concertation locale de l'enseignement primaire et secondaire néerlandophone de Bruxelles réfléchissent, avec les parents vivant dans la pauvreté, à des mesures pour rapprocher parents et école. Le Service participe aux réunions et soutient les projets qui en découlent.

2.1.7. CONCERTATION RELATIVE A L'AIDE A LA JEUNESSE

Cette concertation est évoquée plus longuement au point 1.2.1. Née de la demande de la Conférence interministérielle d'étudier les décrets relatifs à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raison de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants, les ministres successifs de l'aide à la jeunesse en Communauté française, depuis 1998 jusqu'à ce jour, ont souhaité poursuivre cette démarche et bénéficier du soutien du Service.

2.2. INITIATIVES D'ORGANISATIONS

2.2.1. RENCONTRE EUROPEENNE DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETE

Le Service est associé à la préparation de ces journées : il participe au groupe dans lequel la délégation belge se prépare à la rencontre annuelle, une initiative de la présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et du réseau européen d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.2.2. COLLECTIF DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE

Le Service est présent lors des journées de réflexion organisées par le Collectif : en 2008, les travaux ont porté sur la conditionnalité des droits, croissante selon les associations.

2.2.3. EVALUATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION SUR LA GARANTIE LOCATIVE

Le Service a collaboré à l'évaluation de la nouvelle législation relative à la garantie locative réalisée à l'initiative d'associations. Ce travail a été rendu public le 28 octobre 2008, lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du Service, au Centre pour l'égalité des chances, « Garantie locative : la nouvelle loi ne réalise pas ses ambitions ».

2.2.4. OBJECTIFS DE LA DECENNIE 2007-2017

En 2007, un forum d'associations de lutte contre la pauvreté et de mouvements sociaux en Flandre et en Wallonie a lancé une campagne intitulée "Objectifs de la décennie 2017: ne laissez aucune chance à la pauvreté". A l'instar des objectifs du Millénaire, le but est de sensibiliser et d'encourager le grand public et les pouvoirs publics à réduire de manière spectaculaire la pauvreté au cours des dix prochaines années (9 maintenant). En 2008, le Service a contribué aux tables rondes organisées dans ce cadre: deux sur le logement, une sur les revenus et l'emploi et une quatrième sur la santé.

2.2.5. GROUPE DE REFLEXION SUR LE DOCUMENTAIRE SOCIAL 'GRENSLAND'

Le Service a participé aux trois réunions du groupe de réflexion sur ce projet de documentaire: présentation générale du projet, commentaires sur la bande-annonce et sur le prémontage, montage final. L'objectif de ce film, une collaboration entre 'Samenlevingsopbouw West-Vlaanderen', 'Uitwisselingstafel buurt- en nabijheidsdiensten Westhoek' en 'Een Andere Wereld Films', est d'attirer l'attention d'un large public sur la problématique du chômage de longue durée et de l'exclusion sociale.

2.2.6. CAMPAGNE WELZIJNSZORG 2008

Le Service a participé à la réflexion du groupe de travail au sein de Welzijnszorg avec des personnes pauvres ainsi qu'au lancement de la campagne.

2.2.7. CAMPAGNE VIVRE ENSEMBLE

Le Service a mené une réflexion avec cinq délégués de cette organisation, avant le lancement de la campagne 2008, qui porte sur la santé, et en particulier les inégalités de santé.

2.2.8. AMNESTY INTERNATIONAL

Le Service a commenté le document de travail élaboré par Amnesty international dans le cadre de sa campagne sur la dignité humaine.

2.2.9. « CITE-MERES »

Le centre culturel et le CPAS de Sambreville ont sollicité, en 2007, la collaboration du Service pour analyser les difficultés auxquelles font face les mères de familles dans les cités sociales. Cette collaboration s'est poursuivie en 2008.

2.2.10. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE GAND/PROJET DE BAROMETRE DE LA PAUVRETE

L'association de développement communautaire de Gand élabore actuellement un projet consistant à interroger des personnes vivant dans la pauvreté pour connaître leur opinion sur les possibilités et les obstacles existant en matière de droits fondamentaux. Le projet fait aussi l'objet d'un suivi de la part des autres instituts de développement communautaire (l'objectif étant de le reproduire dans d'autres villes ou régions) et d'un accompagnement par un comité de pilotage comprenant différents acteurs, dont le Service.

2.2.11. CAMPAGNE DU RESEAU BELGE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Service a participé à l'événement organisé par le réseau à Bruxelles à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère.

2.3. PROJETS INTERNATIONAUX

Conseil de l'Europe

La coordinatrice adjointe a contribué aux réflexions du groupe d'experts sur l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté, qui s'est réuni deux fois deux jours à Strasbourg en 2008. Le rapport qui rend compte des travaux et la proposition de recommandation que le groupe a rédigée seront soumis, en mai 2009, au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS).

Nations-Unies

Le Service a rencontré, à sa demande, Arjun Sengupta, expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté aux Nations Unies. Le Service a également participé au séminaire organisé par Ides Nicaise à l'HIVA, à l'occasion du passage de Mr. Segunpta en Belgique. Notons qu'Arjun Sengupta est un des auteurs ayant contribué à la publication parue à l'occasion des 10 ans de l'accord de coopération.

2.4. COMITES DE PILOTAGE ET JURYS

Le Service a participé aux comités de pilotage, commission d'accompagnement de recherche et jurys suivants :

Comités de pilotage

- Projet « médiateurs de terrain » (SPP Intégration sociale)
- Armoede In-Zicht : projet mené conjointement par le Vlaams netwerk et Welzijnzorg
- TAHIB (Tackling Health Inequalities In Belgium = lutte contre les inégalités de santé en Belgique) : recherche menée par l'Institut scientifique de santé publique/protocole avec le SPF Politique scientifique
- Groupe de travail "inégalités de santé" (Fondation Roi Baudouin)
- Belgian Gender and Income Analysis (programme Agora/SPF politique scientifique)
- Economie sociale et libéralisation des services : le cas des services de proximité (CES et Cerisis)
- 2ème phase du projet Inclusim (het verhogen van de effectiviteit en efficiëntie van sociale inclusie strategieën / l'augmentation de l'effectivité et de l'efficacité des stratégies d'inclusion sociale)
- La pauvreté des enfants (SPP intégration sociale)
- La communication des écrits des professionnels de l'aide à la jeunesse aux familles (aide jeunesse/Communauté française)
- Projet Destiny (programme Société et avenir/SPF politique scientifique)
- Groupe de travail sur la mission de recherche VIONA « werkende armen in Vlaanderen: een vergeten groep / les travailleurs pauvres en Flandre : un groupe oublié ?" menée par le CSB

Jurys

- Comité de sélection de projets financés par le FSE, projets qui augmentent l'accès de personnes fragilisées au marché du travail (SPP Intégration sociale)
- Jury 'Appui aux initiatives de lutte contre la pauvreté' de la Fondation Roi Baudouin
- Jury 'armoede en empowerment' (Province du Limbourg)

2.5. JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES

Les collaborateurs du Service ont pris la parole lors des journées d'étude et des colloques mentionnés ci-dessous :

Janvier

- 10: intervention lors du post-graduat 'Armoede en participatie / pauvreté et participation', organisé par l'Universiteit Gent et le Beweging van mensen met een laag inkomen en kinderen
- 15: intervention lors d'une séance d'information sur le thème du sans-abrisme et de la mendicité, organisée par le SPP Intégration sociale
- 22: Formation-sensibilisation à l'Ecole Fédérale de Police pour des Inspecteurs principaux. Module de sociologie, objectif : connaître le processus de paupérisation et être conscient des difficultés inhérentes à cette question

- 23: séminaire 'pauvreté-santé' organisé par la Haute école namuroise pour un groupe d'une vingtaine d'infirmières en 4ème année (spécialisation : infirmière sociale)

Février

- 19 : Intervention au cours de droit de l'aide sociale (Ulg)
- 26 : Forum social de Couvin – Conférence/Débat

Avril

- 11: colloque « L'énergie, un droit pour tous » (organisé par Carhop – Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire) et la CGEE (Coordination Gaz-Electricité-Eau)

Mai

- 24: journée d'étude sur les titres-services (VOK-vrouwen overleg komitee)

Juin

- 4: conférence-débat « vers des marchés similaires ou différents dans les trois Régions ?" (Brugel)

Octobre

- 9 : conférence-débat "pauvreté et citoyenneté" à la maison de la laïcité/Brabant wallon
- 24: introduction au séminaire organisé par le SPF Sécurité sociale, le SPP intégration sociale et le Service, en vue de développer un baromètre interfédéral de la pauvreté

Novembre

- 6 : colloque « Droit et dignité » (organisé par l'Ulg et le barreau de Liège)
- 27: introduction au séminaire de présentation des résultats de la recherche Agora relatif au lien entre conditions socio-économiques et l'intervention de l'aide à la jeunesse

3. ACTIVITES DESTINEES A RENDRE PRESENTE DANS LA RECHERCHE LA QUESTION DE LA PAUVRETE, EN Y ASSOCIANT AU MAXIMUM LES ACTEURS CONCERNES

Le Service a poursuivi en 2008 son investissement dans les deux recherches menées à sa demande dans le cadre du programme Agora de la politique scientifique fédérale. Il a également introduit un projet dans le cadre des actions « en soutien aux priorités stratégiques de l'Autorité fédérale » et préparé un nouveau projet « Agora ». Afin d'impliquer autant que possible les acteurs de terrain concernés, les commissions d'accompagnement de ces recherches leur sont largement ouverts.

3.1. PROJET AGORA/POLITIQUE SCIENTIFIQUE 'PAUVRETE ET PLACEMENT DES ENFANTS'

Cette recherche, menée par l'UGent et l'UCL, a pour but de mettre au point une procédure de croisement des données des administrations de l'aide à la jeunesse avec la banque carrefour de la sécurité sociale afin de connaître la situation socio-économique des enfants et des jeunes concernés par une mesure d'aide à la jeunesse, ceci afin d'objectiver le lien existant ou non entre pauvreté et risque d'intervention de l'aide à la jeunesse. Le Service apporte son soutien à ces travaux de recherche via l'organisation du comité technique (3 réunions en 2008) et du comité d'accompagnement (2 réunions). Il a aussi participé aux groupes focus au cours desquels les chercheurs ont recueilli les commentaires de professionnels et de personnes vivant dans la pauvreté, à propos des premiers résultats. Il a enfin été impliqué dans l'organisation du séminaire présentant les résultats de la recherche (27 novembre 2008).

3.2. PROJET AGORA/POLITIQUE SCIENTIFIQUE 'SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES'

Ce projet de recherche, mené par l'Institut supérieur du travail (HIVA) en collaboration étroite avec le SPF Economie et le Service, a pour but d'améliorer la connaissance de la pauvreté en complétant l'enquête EU-SILC, qui sert de base notamment pour calculer le taux de pauvreté en Belgique, avec une enquête complémentaire auprès de catégories de la population sous-représentées. Un aperçu des groupes sous-représentés a été dressé et l'option prise a été de s'intéresser en particulier à deux d'entre elles : les personnes sans abri et les personnes sans papiers. Le Service, dont les membres ont reçu une courte formation ad hoc, a mené une enquête pilote auprès de 30 personnes sans abri ou/et sans papier, à Bruxelles, Liège et Anvers. Une évaluation de ce travail a été réalisée, qui permettra d'affiner

le questionnaire et la méthodologie pour l'enquête proprement dite qui comportera 500 interviews et qui est planifiée pour 2009. Le Service a aussi apporté son soutien aux travaux via l'organisation du comité technique (3 réunions en 2008) et du comité d'accompagnement (2 réunions).

3.3. PROJET ACTIONS PRIORITAIRES/POLITIQUE SCIENTIFIQUE : LE DROIT A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENFANTS DE FAMILLES SANS-PAPIER

Le Service a introduit, en collaboration avec l'Observatoire des migrations, une proposition de recherche dans le cadre de l'action en soutien aux priorités stratégiques des autorités fédérales. Elle a pour objectif de déterminer les conditions à remplir pour une scolarisation réussie des mineurs d'âge en séjour illégal et d'encourager les autorités compétentes à contribuer à la mise en place de ces conditions. L'étude se déroulera en deux phases. Un premier volet quantitatif est destiné à estimer le nombre d'enfants en séjour illégal fréquentant l'école primaire et à répertorier les obstacles et les bonnes pratiques. Un deuxième volet, qualitatif celui-là, permettra d'étudier plus en détails les pratiques et les besoins via des entretiens approfondis ; dans toute la mesure du possible, le vécu des parents et des enfants sera recueilli. A l'automne 2008, le projet a été accepté et les équipes de recherche ont été désignées ; il s'agit du Centrum voor Migratie en Interculturele Studies (CeMIS) et de l'Instituut voor onderwijs en informatiewetenschappen. Le Service assumera durant cette recherche le même rôle que celui qu'il joue pour les deux projets Agora (comité technique et commission d'accompagnement), dans l'optique de permettre au maximum la participation des acteurs concernés.

3.4. PREPARATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGORA, RELATIF A LA PAUVRETE EN VILLE ET EN MILIEU RURAL

En octobre 2008, le Service a pris des contacts avec les administrations concernées qui toutes ont manifesté leur intérêt pour cette thématique. Le Service a donc rédigé un projet. En décembre 2008, ce dernier a été approuvé par le Comité interdépartemental (SPF Politique scientifique). L'idée de ce projet est né du constat, au sein du groupe 'qualité et accessibilité des services dans les zones rurales' qui travaille dans le cadre du projet IPO (voir plus bas, point 4.1.4.) qu'il existe peu de données spécifiques aux zones rurales. La recherche fournira des données en matière d'indicateurs socio-économiques selon le taux d'urbanité/ ruralité, à partir des données fournies par la datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (Banque carrefour).

3.5. LISTE RECAPITULATIVE DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES 3 RECHERCHES

Antwerps Platform Generatiearmen (APGA)
ATD Quart Monde Belgique
ATD Vierde Wereld België
Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
Kruispuntbank van de Sociale Zekerheid
Beweging van mensen met laag inkomen en kinderen (BMLIK)
Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance asbl
Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Federaal Kennicentrum voor de Gezondheidszorg
Centre PMS de Saint-Gilles
Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding
Centrum Kauwenberg
Communauté française DGAJ
Coordination des ONG pour les droits de l'enfant
CPAS de Saint-Gilles
OCMW Sint-Gillis
Département de criminologie de l'INCC
Departement criminologie van NICC
European Anti Poverty Netwerk (EAPN)
European Commission - Inclusion, Social Policy Aspects of Migration,
Streamlining of Social Policies
Fondation Roi Baudouin
Koning Boudewijnstichting
Fonds des Accidents du Travail
Fonds voor Arbeidsongevallen
Front Commun des SDF
Institut National de Statistiques - DGSIE
Nationaal Instituut voor de Statistiek - ADSEI
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Integrale Jeugdhulp Vlaanderen
Katholiek Universiteit Leuven - HIVA
Katholiek Universiteit Leuven - Instituut voor Onderwijsrecht
Katholiek Universiteit Leuven - Onderzoekseenheid Psychologie
Lutte Solidarité Travail Andenne
Ministère de la Communauté française - Service des Discriminations positives,
des Avantages sociaux, des Classes passerelles et des Partenariats
Ministerie Vlaamse Gemeenschap - Administratie Planning en Statistiek
Ministerie Vlaamse Gemeenschap - Afdeling Welzijn en Samenleving
Ministerie Vlaamse Gemeenschap - Agentschap Jongerenwelzijn
Ministerie Vlaamse Gemeenschap - Onderwijs en Vorming
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft - Abteilung Familie,
Gesundheit und Soziales
Observatoire Bruxellois de la Santé et du Social
Brussels Observatorium voor Gezondheid en Welzijn

Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse CF
Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française
Observatoire Social Européen
Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS)
Rijksdienst voor Kinderbijslag voor Werknemers (RKW)
Police Fédérale
Federale Politie
Recht-Op vzw
Relais Social du Pays de Liège
Service d'Aide à la Jeunesse de Bruxelles
Service de l'aide à la jeunesse de Marche
SPF Economie
FOD Economie
SPF Finances
FOD Financiën
SPF Santé publique
FOD Volksgezondheid
SPF Sécurité sociale
FOD Sociale Zekerheid
SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale
POD Maatschappelijke integratie, armoedebestrijding en sociale economie
SPP Politique scientifique
POD Wetenschapsbeleid
Union Nationale des Mutualités Socialistes
Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten
Université Libre de Bruxelles - Unité Politiques et services à l'enfance
Universiteit Antwerpen - Centrum voor Sociaal beleid Herman Deleeck
Universiteit Antwerpen - OASes
Universiteit Gent - Vakgroep Data-Analyse
Universiteit Gent - Vakgroep Huisartsgeneeskunde en
Eerstelijnsgezondheidszorg
Universiteit Gent - Vakgroep Sociale Agogiek
Vlaams Netwerk van Verenigingen waar armen het woord nemen
Vluchtelingen Ondersteuning Sint-Niklaas (VLOS)

4. 1998-2008 : LES 10 ANS DE L'ACCORD DE COOPERATION

En 1998, il y a dix ans, les gouvernements des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral signaient un accord de coopération, leur parlement respectif l'approuvait. Ils répondaient ainsi à une *demande explicite des auteurs du rapport général sur la pauvreté de mettre la pauvreté et l'exclusion sociale de façon systématique et à intervalles réguliers en haut de l'agenda politique*. Le Service, créé par l'accord, a voulu profiter de cet anniversaire pour rappeler l'ambition initiale des législateurs. Vu la persistance aujourd'hui encore de profondes inégalités au regard de l'effectivité des droits de l'homme, cet engagement mérite une attention renouvelée et accrue.

Le Service a demandé pour cela à des associations, des intervenants sociaux, des personnes exerçant une fonction dans une instance internationale ou nationale, des praticiens du droit, des professeurs d'université d'écrire sur une des options de base de l'accord, explicitées dans le préambule. L'appréhension de la pauvreté en termes de droits de l'homme constitue le principe fondamental. C'est donc à cette approche qu'est essentiellement consacré le recueil d'articles, c'est elle aussi qui a présidé au choix du titre : *Pauvreté, dignité, droits de l'homme*. Les auteurs de l'accord indiquent en outre trois leviers qu'ils estiment essentiels pour prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci : la sécurité sociale, les services publics et la participation de toutes les personnes concernées. Chacun d'entre eux est évoqué dans la publication.

Voici quelques-unes des questions abordées dans cette publication :

Que peut-on attendre de la référence à la dignité humaine en matière de pauvreté ? Que pourrait cacher l'usage pléthorique qui en est fait actuellement ?

Déclarer que la pauvreté est une violation des droits de l'homme apporte-t-il des changements dans la vie des personnes ? Ou les textes consacrant ces droits restent-ils lettre morte ?

Même si elle y contribue effectivement, la sécurité sociale a-t-elle pour fonction de prévenir la pauvreté, voire de lutter contre celle-ci ?

Des services qui incombaient traditionnellement aux pouvoirs publics sont privatisés : est-il possible de concilier rentabilité et solidarité ?

Les personnes qui vivent dans la pauvreté doivent être impliquées si on veut lutter efficacement contre celle-ci : ont-elles le droit ou l'obligation de participer ? Et quel est l'effet de leur participation dans leur vie quotidienne ?

Cet ouvrage a bien entendu été diffusé auprès des responsables politiques mais aussi auprès des praticiens du droit, des bâtonniers, des doyens des facultés de droit, ...

5. INITIATIVES POUR RENDRE VISIBLES LES ACTIVITES DU SERVICE ET METTRE A DISPOSITION DU GRAND PUBLIC DES INFORMATIONS PERTINENTES

Le site constitue le principal vecteur de communication du Service. La rédaction d'articles dans des revues plus ou moins spécialisées est également utilisée comme moyen de toucher un public diversifié. Cette année, bien que ce soit une année sans rapport bisannuel, le Service a publié divers écrits. Une liste des articles parus dans les médias figure en annexe de ce rapport d'activités.

5.1. SITE

En 2008, le Service a décidé d'envoyer un mail à tous ses correspondants pour annoncer les nouveautés du site. Ne disposant pas des moyens de diffuser régulièrement une newsletter, cette façon de faire, plus légère, permet cependant d'atteindre beaucoup de monde.

Comme les années précédentes, le Service a apporté un soin particulier à l'actualisation du site, en particulier la rubrique 'faits et chiffres' qui est souvent consultée et aussi utilisée par des journalistes pour la rédaction de leurs articles. En outre, vu l'intérêt actuellement porté à la question du coût de la vie, il a ajouté la question suivante : "Le montant du revenu influence-t-il les habitudes de consommation des ménages ?"

Le Service a invité de nombreux acteurs à lui faire part des activités organisées à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre. Il a voulu ainsi, en tant que service public, redire que la lutte contre la pauvreté est une question d'intérêt général, qui concerne tout le monde, bien au-delà des acteurs classiquement identifiés comme jouant un rôle en matière de pauvreté. Il a ainsi pu annoncer des événements mis sur pied par des associations de lutte contre la pauvreté mais aussi par Amnesty International, la plate-forme 'santé et solidarité', des CPAS, l'université d'Anvers etc. La rubrique « 17 octobre » a été, comme les autres années, une de celles qui a attiré le plus de visiteurs en 2008.

5.2. ARTICLES

Clé Ann, Devillé Emmanuelle, "Oog voor armoede op de schoolbanken."
Dans : *We/wijs*, année 19, n°. 1, mars 2008, pp. 3-6.

De Changy Jordane, Van Hootegem Henk, "Énergie : quand le social et l'écologie se rencontrent". Dans : *La Revue Nouvelle*, mai-juin 2008, pp. 81-87.

Devillé Emmanuelle, Henk Termote, "Les titres services: marchepied ou chaussetrappe pour les personnes pauvres ?" in *Cahiers de l'éducation permanente : les nouvelles formes de pauvreté*, Présence et actions culturelles, Bruxelles, 2008, pp. 77-81.

Martin Thierry, Termote Henk, "Les emplois titres-services: marche-pied ou chaussetrappe pour les personnes pauvres ?" Dans : *L'Observatoire*, n° 56, 2007-2008, pp. 67-70.

Termote Henk, Martin Thierry, "De dienstenchequejobs: springplank of valstrik voor mensen in armoede en bestaansonzekerheid?", Dans : *Over.Werk: Tijdschrift van het Steunpunt WSE*, Uitgeverij Acco, 2008, n° 1, jaargang 18, pp. 90-96.

Van Hootegem Henk, "Gevraagd: garanties voor een effectieve toegang tot energie". Dans : *Terzake*, septembre 2008, pp. 16-19.

Van Hootegem Henk, "Met armoedepijnpunten naar dialoog". Dans : *Sociaal*, septembre 2008, pp. 4-7.

5.3. PUBLICATIONS

Propositions au Gouvernement fédéral prochain. Focus 2011. Version janvier 2008

Actes du séminaire « Emplois titres-services : marchepied ou chaussetrappe pour les personnes pauvres ? », 27 mai 2008

Priorités pour la Présidence belge de l'Union européenne, Note du Service, 23 décembre 2008

Pauvreté – Dignité - Droits de l'homme. Les 10 ans de l'accord de coopération. Décembre 2008

6. FONCTIONNEMENT INTERNE DU SERVICE

L'accord de coopération a mis en place deux instances distinctes, un comité de gestion (art.7) et une commission d'accompagnement (art.8). Il a également prévu une collaboration permanente avec les administrations des Régions et des Communautés (art.6 §2). Il a enfin placé le Service au sein du Centre et par là établi des liens privilégiés entre ces deux instances.

6.1. COMITE DE GESTION

Le Comité de gestion est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget.

Il s'est réuni 5 fois en 2008. Le projet de modification de l'accord de coopération a été l'un des chantiers importants de cette année. Dans ce cadre, le Comité de gestion a approuvé une note synthétique présentant les rapports et plans d'action des entités fédérées et de l'Etat fédéral. La question de la complémentarité de tous ces travaux est en effet un élément crucial dans la réflexion.

Composition en 2008 :

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau
Clotilde Nyssens, Magda De Meyer (membres présentés par l'Etat fédéral) ;
Gerda van der Plas, Paul Vaernewijck, Herwig Hermans (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Benoit Parmentier, Alain Jacobeus (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française) ; Luc Notredame, remplacé en cours d'année par Eva Fredrix, Bernard Horenbeek, remplacé en cours d'année par Saskia Bricmont (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Helmut Maraite, remplacé par Alexander Miessen depuis juin 2008 (membre présenté par la Communauté germanophone).

6.2. COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Une Commission d'accompagnement présidée par le ministre de l'Intégration sociale a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie.

En 2008, la Commission d'accompagnement s'est réunie six fois. Elle a notamment approuvé une note à l'attention du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Olivier Chastel, présentant les priorités pour la présidence belge du Conseil européen, durant le second semestre de 2010. Les travaux ont également porté sur l'évaluation de l'accord de coopération, sur la

préparation de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour laquelle le Service a été désigné 'organe national d'exécution', sur l'actualisation de la programmation 2008-2009.

Composition en 2008 :

Président : durant la première partie de l'année, c'est la ministre de l'Intégration sociale, Marie Arena, qui présidait la Commission d'accompagnement. C'est ensuite le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, Jean-Marc Delizée, qui a pris le relais.

Mesfin Fitwi, Paul Palsterman, Sonia Kohlenmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Ignace Leus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques, Régis De Muylder (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment) ; Robert Van Der Meeren, Etienne Allard, Jef Lambrecht (Unions des villes et communes/CPAS). Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

6.3. PERSONNES DE CONTACT DU SERVICE

Conformément aux dispositions de l'Accord de coopération, le Service collabore en permanence avec les administrations compétentes des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral. Outre les contacts bilatéraux, deux rencontres ont été organisées en 2008.

Les personnes de contact étaient, en 2008 :

Carine Jansen (Région wallonne/DIIS), Joëlle Demiddeleer (Communauté française), David Van Vooren (Région/Communauté flamande), Pascal Sarlette remplacé en cours d'année par Karin Fatzaun (Communauté germanophone), Annette Perdaens et Truus Roesems (Bruxelles/Observatoire de la santé et du social), Sophie Molinghen et Josée Goris (SPP intégration sociale).

6.4. CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES

Le Service fait partie du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un service public autonome. La coordinatrice adjointe participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre, aux réunions du staff de direction. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu. Chaque année, le Service contribue au rapport annuel du Centre. Des échanges entre le Centre et le Service ont lieu en cas de recoupements thématiques. Cette année le Service a par exemple contribué au groupe de travail relatif aux discriminations sur le marché locatif ; le Centre a rédigé un article relatif aux discriminations sur la base de la fortune pour la publication du Service « Pauvreté – Dignité - Droits de l'homme » ; ensemble, ils ont introduit un projet de recherche auprès du SPF

Politique Scientifique concernant la scolarisation des enfants sans titre de séjour.

6.5. EQUIPE

Elle se composait, en 2008, de 10 personnes, soit 8,30 équivalents temps plein.

L'équipe est bilingue. Les concertations thématiques sont organisées par un tandem composé d'un collaborateur francophone et un néerlandophone. Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

Dans la période 2008, les membres du Service ont participé aux formations suivantes : cours de langues ; formation en rapport avec les sites web ; cycle sur les contacts avec les médias et formation sur la rédaction de rapports ; formation en communication et GRH.

Collaborateurs : Ghislaine Adriaensens, Ann Clé (jusqu'au 31 juillet), Jordane de Changy (jusqu'au 29 février), Emmanuelle Devillé, Sophie Galand (à partir du 1^{er} octobre), Thierry Martin (jusqu'au 31 mai), Veerle Stroobants (à partir du 1^{er} septembre), Henk Termote, Henk Van Hootegem, Marie Wastchenko (à partir du 1^{er} octobre)

Secrétariat: Virginie Bosquet

Centre de documentation : Véronique Lahbib, Griet Woedstadt

Traduction : Véronique Lahbib

Site web : Griet Woedstadt

Coordination : Françoise De Boe

ANNEXES

1. PROGRAMMATION 2008-2009 : TABLE DES MATIÈRES

1. CONTRIBUER AU DEBAT ET A L'ACTION POLITIQUES : ACTIVITES LIEES AUX MISSIONS DE BASE DU SERVICE	3
1.1. ASSURER UN SUIVI DYNAMIQUE DU RAPPORT 2007	3
1.2. POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	3
1.2.1. Aide à la jeunesse en Communauté française	4
1.2.2. Emploi	4
1.2.3. Energie	4
1.2.4. Enseignement	4
1.2.5. Exercice des droits	4
1.2.6. Justice	5
1.3. EMETTRE DES AVIS ET RECOMMANDATIONS AUX POLITIQUES	5
2. SAISIR LES OCCASIONS DE METTRE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A L'AVANT-PLAN	6
2.1. L'ANNEE EUROPEENNE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN 2010	6
2.2. LES 10 ANS DE L'ACCORD DE COOPERATION	6
3. RENDRE PRESENTE DANS LA RECHERCHE LA QUESTION DE LA PAUVRETE, EN Y ASSOCIANT AU MAXIMUM LES ACTEURS CONCERNES	6
3.1. PROJET AGORA 'PAUVRETE ET PLACEMENT DES ENFANTS'	6
3.2. PROJET AGORA 'LA SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES' ..	6
3.3. 'LE DROIT A L'ENSEIGNEMENT POUR LES ENFANTS EN SEJOUR ILLÉGAL'	7
4. PARTICIPER AUX DEBATS ET ACTIONS MENES A L'INITIATIVE D'AUTORITES PUBLIQUES OU D'ORGANISATIONS	7
4.1. INITIATIVES D'AUTORITES PUBLIQUES	7
4.1.1. Plan d'action national inclusion sociale	7
4.1.2. Contribution belge au groupe de travail « inclusion active » créé par le Comité de protection sociale (Commission européenne)	7
4.1.3. Concertation permanente sur la pauvreté	8
4.1.4. Concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales	8
4.1.5. Rapport sur la pauvreté de l'Observatoire de la santé et du social	8
4.1.6. Groupe thématique 'Pauvreté et enseignement' des plates-formes de concertation locale des écoles primaires et secondaires de Bruxelles	8
4.2. INITIATIVES D'ORGANISATIONS	9
4.2.1. Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté	9
4.2.2. Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté	9
4.2.3. Objectifs de la décennie 2007-2017	9
4.2.4. Nouvelle réglementation sur la garantie locative	9
4.2.5. Groupe de réflexion sur le document social 'Iemand ooit ergens'	9
4.3. PROJETS INTERNATIONAUX	9
4.4. COMITES DE PILOTAGE ET JURYS	9
4.5. JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES	10
5. RENDRE VISIBLES LES ACTIVITES DU SERVICE ET METTRE A DISPOSITION DU GRAND PUBLIC DES INFORMATIONS PERTINENTES	10
6. OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE DU SERVICE	11

2. LE SERVICE DANS LES MEDIAS

PRESSE ECRITE

Alter Echos n° 243 – Morenville Catherine, "Libéralisation de l'électricité et titres services épinglés dans le rapport pauvreté 2007", 14-12/07-18-01/08.

Alter Echos n° 244 – Massart Baudouin, "Les résidants en camping ont droit à un (re)logement décent", 18/01-01/02/08

Alter Echos n° 246 – 47, Dossier spécial "Energie : chauffe qui peut !", février 2008, pp. 5, 9, 11, 37

Alter Echos n° 253 – 'Titres-services : la Fédération wallonne des entreprises d'insertion se positionne', 6 juin 2008

Alter Echos, "Pauvreté, dignité, droits de l'homme", p. 37, n° 264 – 12 décembre 2008

Démocratie n° 8 – Szoc Edgar (Agence Alter), "Libéralisation de l'énergie. Le gendarme désarmé", 15 avril 2008, p. 7

En Marche – Hermesse Jean, "Editorial. An 2008 : lever des horizons", 03/01/08

En Marche – Daloze Catherine, "Les titres-services progressent tout en questionnement", 17/01/08

Gazet van Antwerpen, "Armoederapport. Help armen beter energie besparen", 05/06/08

Insertion n° 77, 15 juin-15 octobre 2008, p. 10
http://www.febisp.be/ressource/static/files/PeriodiqueInsertion/Insertion_77.pdf

Journal du Collectif solidarité contre l'exclusion n° 61, "Les titres-services et l'emploi de (mauvaise) qualité", novembre 2007 – mars 2008, p. 28, 35

Keetingske ('t), "Belangrijke publicaties op het einde van 2007", januari – februari 2008

Morgen (de), "Délizée wil betere contracten in sector dienstencheques", 06/06/2008

Partenaire n° 56, "Le rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été rendu public le 20 décembre 2007, janvier / février 2008, p. 7

Partenaire n°57, « Le travail une protection contre la pauvreté , mars-avril 2008, p. 5.

Sociaal nr 6, "Strijd tegen armoede: evoluties en perspectieven. Een bijdrage aan politiek debat en politieke actie", juni 2008, p. 22

Sociaal nr 7, "Met armoedepijnpunten naar dialoog", september 2008, pp. 4-5

Soir (Le), "Les plus pauvres passent à côté des économies d'énergie", 04/06/08

Soir (Le), Vandemeulebroucke Martine - « Assez de rapports. Il faut agir et vite ». Journée d'étude sur la pauvreté à la Chambre, 05/06/2008, p. 10.

Standaard (De), "Kansarme verwacht veel van de school", 20/12/2007, p. 19

Weliswaar.be, nr. 80 - Blomme Marjorie, "Armoede ontziet niemand" (kader 'Armoedebestrijders'), februari-maart 2008, p.34

SITES WEB

Arianet – Tout le social en Belgique francophone, annonce de la parution du rapport avec lien vers notre site, <http://www.arianet.irisnet.be/>

Armoede.be, aankondiging van het verslag in de rubriek 'actualiteit', <http://www.armoede.be>

Belga, "Le rapport sur la pauvreté attire l'attention sur le problème de l'énergie", 04/06/08

Belga, "Armoederapport vraagt aandacht voor energiebesparing bij armen", 04/06/08

Carrefour de l'économie sociale, "La pauvreté s'accroît en Belgique", 07/01/08, <http://www.econosoc.be/>

Duurzame-info.be/ Info-durable.be - Antoine Pennewaert, "Rijmt een armoedebeleid met responsabilisering ?" / " « Politique de lutte contre la pauvreté rime-t-elle avec responsabilisation ? » 06/06/2008, http://www.duurzame-info.be/durable.cgi?id_teksten=3651&taal=nl&id_types=6&id_themas=&doelpubliek=publiek
http://info-durable.be/durable.cgi?id_teksten=3651&taal=fr&id_types=6&id_themas=&doelpubliek=publiek

Etopia – Thérèse-Marie Bouchat, "Pauvreté, précarité et exclusion sociale ... La Région wallonne peut déjà beaucoup", p. 3, <http://www.etopia.be/spip.php?article829>

Hulporganisaties, "Systeem dienstencheques te vaak misbruikt", <http://www.hulporganisaties.be/pages/details.asp?lng=NL&id=3095>

Indymedia – Hertogen Jan, "Opinie. Dienstencheques: betaalmiddel i.p.v. jobcreatie?", 20/06/2008, <http://www.indymedia.be/node/28174>

La Meuse, Les plus pauvres passent à côté des économies d'énergie », 04/06/2008, http://www.lameuse.be/actualite/economie/2008/06/04/article_les_plus_pauvres_passent_a.shtml

Armoede.be, aankondiging van het verslag in de rubriek 'actualiteit', <http://www.armoede.be>

ATD Quart Monde, "La pauvreté est une violation des droits de l'homme, nous ne pouvons en aucun cas nous résigner à l'accepter !", <http://www.atd-quartmonde.be>

CBCS (conseil bruxellois de coordination sociopolitique), Les brèves du BIS – publications : "Pauvreté, dignité, droits de l'homme", recueil publié par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Brèves du BIS – 14 janvier 2009, <http://www.cbcs.be/new/>

Pauvrete.be (site portail) – rubrique 'média et actualité', Le Service de lutte contre la pauvreté publie un recueil intitulé "Pauvreté, dignité, droits de l'homme"

Revue nouvelle, "Publication : Pauvreté, dignité, droits de l'homme", <http://www.revenouvelle.be>

SAW (solidarités des alternatives wallonnes), ES-infos n° 56 – février 2009, Publications : Pauvreté, dignité, droits de l'homme,

Weliswaar, rubriek nieuws "Publicatie over armoede als schending van de mensenrechten", <http://www.weliswaar.be>

DIVERS / VARIA

Association de la Ville et les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Section CPAS, "Rapport annuel 2007", p. 19 / Vereniging van de Stad en Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest : afdeling OCMW, "Jaarverslag 2007", p. 20

<http://www.avcb-vsgb.be/documents/publications/rapport-annuel-cpas-2007.pdf>

<http://www.avcb-vsgb.be/documents/publications/jaarverslag-ocmw-2007.pdf>

Fondation Roi Baudouin, « Appel à projets 'D'une rive à l'autre' »

http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/Folder/2008_D'UneRiveAL'Autre_leafletF.pdf

Mouvement Luttes-Solidarités Travail, 'Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général, étude collective', 2008, p.3

SAW-B, « Analyse 'Plan Fédéral de lutte contre la pauvreté : Quelle réponses pour l'économie sociale ?' », 2008

http://www.saw-b.be/actu/Analyse_Pauvrete.pdf

SAW-B, "Titres-services et accueil extra scolairea pauvreté : Quelle réponses pour l'économie sociale ?", Analyse, n° 6, 2008, p. 5

<http://www.saw-b.be/EP/2008/A0806.pdf>

Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen, Weekmail nr. 91, "Externe berichtjes: tweejaarlijks verslag armoedebestrijding is uit", 29/02/08

Vranken Jan, Campaert Geert, De Boyser Katrien e.a., "Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2008", 2008, p. 50-51

REVUE DE PRESSE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DE PRESSE
'GARANTIE LOCATIVE' :
LA NOUVELLE LOI NE REALISE PAS SES AMBITIONS' - 28/10/2008

NEDERLANDSTALIG

'Banken beloven huurwaarborg toch voor te schieten', De Morgen, 30/10/2008, p.7.

'Banken beloven huurwaarborg voor te schieten', Knack.be, 29/10/2008.
<http://www.knack.be/nieuws/belgie/banken-beloven-huurwaarborg-voor-te-schieten/site72-section24-article24708.html>

'Banken beloven verplichte huurwaarborg te betalen', Netto.be, 29/10/2008.
http://netto.tijd.be/geld_en_gezin/wonen/Banken_beloven_verplichte_huurwaarborg_te_betalen.8097351-1625.art

'Banken moeten huurwaarborg voorschieten', Radio 1 'Peeters & Pichal', 28/10/2008.
<http://productie.radio1.be/programmas/pepi/1251726/>

'Banken negeren wet huurwaarborg', Zita.be, 29/10/2008.
http://www.zita.be/business/nieuws/187921_banken-negeren-wet-huurwaarborg.html

'Banken negeren wet huurwaarborg', Beursduivel.be, 30/10/2008.
http://www.beursduivel.be/Banken_negeren_wet_huurwaarborg_-_57196.news

'Banken beloven huurwaarborg te betalen', hbvl.be, 29/10/2008.
<http://www.hbvl.be/nieuws/economie/onlinenieuws-banken-beloven-huurwaarborg-terug-te-betalen.aspx?art=%7B5AE0BDF6-8483-42A3-AE1C-AABD7E5C8BC9%7D>

'Banken beloven huurwaarborg terug te betalen', GVA.be, 29/10/2008.
<http://www.gva.be/nieuws/economie/artikel.asp?art=%7B5AE0BDF6-8483-42A3-AE1C-AABD7E5C8BC9%7D>

'Banken negeren wet huurwaarborg', Express.be, 29/10/2008.
<http://www.express.be/sectors/nl/finance/banken-negeren-wet-huurwaarborg/98986.htm>

'Banken gaan huurwaarborg toch voorschieten', VRT Nieuws, 29/10/2008.
<http://www.deredactie.be/cm/de.redactie/binnenland/1.406329>
video: <http://www.deredactie.be/cm/de.redactie/mediatheek/1.406438>

'Meldpunt voor huurwaarborg', Het Nieuwsblad, 30/10/2008, p.50.
Ook Nieuwsblad.be:
<http://www.nieuwsblad.be/Article/Detail.aspx?articleid=GHF22CB92>

'Nieuwe huurwet niet nageleefd', Metro, 29/10/2008, p.2.

Moerman Bart, 'Banken veroordeeld tot verstrekken huurwaarborg', De Standaard, 28/10/2008, p.38.

Moerman Bart, 'Banken veroordeeld tot voorschieten huurwaarborg', Het Nieuwsblad, 28/10/2008, p.9.

'Huurwaarborg: nieuwe wet werkt niet naar behoren', Opbouwwerk Brussel, december 2008 – nr 94

JDW, 'Helpt van huurwaarborgen onwettig', Gazet van Antwerpen, 29/10/2008, p.1.

JDW, 'Huurwet nog altijd slecht toegepast', Gazet van Antwerpen, 29/10/2008, p.10.

JDW, 'Helpt huurwaarborgen wordt onwettig geïnd', Het Belang van Limburg, 29/10/2008, p.1.

Somers Sue, 'Banken weigeren armen verplichte huurwaarborg', De Morgen, 29/10/2008, p.1.

Somers Sue, 'Banken weigeren armen hun huurwaarborg voor te schieten', De Morgen, 29/10/2008, p.7.

Tegenbos Guy, 'Huurwaarborg verpakt als levensverzekering', De Standaard, 29/10/2008, p.30.

FRANCOPHONE

'La loi "garantie locative" peu respectée', Guidesocial.be, 05/11/2008.
<http://www.guidesocial.be/actualites/la-loi-garantie-locative-pas-respectee.html>

'Bilan mitigé pour la garantie locative', RTBF, 29/10/2008.
<http://www.rtbef.be/info/societe/consommation/bilan-mitige-de-la-reglementation-sur-la-garantie-locative-52046>

'La loi sur la garantie locative rate en partie ses objectifs', 7sur7.be, 28/10/2008.
<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1537/Consommation/article/detail/468088/2008/10/28/La-loi-sur-la-garantie-locative-rate-en-partie-ses-objectifs.dhtml>

'La loi sur la garantie locative rate en partie ses objectifs', RTLinfo.be, 28/10/2008.
<http://www.rtlinfo.be/rtl/news/article/188180/--La+loi+sur+la+garantie+locative+rate+en+partie+ses+objectifs>

'La loi sur la garantie locative connaît encore des ratés', Metro, 29/10/2008, p.2.

'Les locataires modestes demeurent fragilisés', La Libre Belgique, 29/10/2008, p.7.

'Logement : réformer ou évaluer la garantie locative ?', L'Echo-Actualités, 29/10/2008, p.10.

Clevers Antoine, 'Trop de bailleurs hors la loi', La Dernière Heure, 29/10/2008, p.7.

Vandemeulebroucke Martine, 'Payer la garantie locative reste un réel obstacle', Le Soir, 29/10/2008, p.4.

3. ACCORD DE COOPERATION

Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998.

Il a été approuvé par

- la Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- l'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, § 1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics;

Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;

* l'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;

* la Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;

* la Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;

* la Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la

Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;

- * la Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- * la Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- * la Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- * la concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- * un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- * l'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces politiques;
- * une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

Art. 2.

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé 'le Rapport'. Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le 'Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale' prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- * une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- * une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- * un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- * des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.

Art. 3.

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

Art. 4.

§ 1^{er}. Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§ 2. Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§ 3. Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

Art. 5.

§ 1^{er}. Afin de mettre en œuvre ce qui précède un «Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale» est créé avec pour missions de :

- * répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- * formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
- * rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
- * à la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
- * organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§ 2. Pour réaliser les objectifs définis sous § 1^{er}, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du «Rapport Général sur la Pauvreté».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

Art. 6.

§ 1^{er}. Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- * 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- * 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- * 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- * 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§ 2. Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§ 3. Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

Art. 7.

§ 1. Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- * la garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- * sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- * l'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- * la détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§ 2. Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§ 3. Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- * 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
- * 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
- * 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
- * 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
- * 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§ 4. En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

Art. 8.

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- * 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- * 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- * 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- * 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

Art. 9.

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

Art. 10.

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

Art. 11.

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ;

M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ;

M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ;

L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ;

L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone: J. MARAITE, Ministre-Président ;

K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ;

Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRIJP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.

